

2070
MINISTERE DE L'ECONOMIE. DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

**PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Projet de Rapport Diagnostic

Mai 1998

MAI 1998	1
I. CONTEXTE GENERAL	3
II. PROFIL DE PAUVRETE	3
2.1. SITUATION GÉNÉRALE	3
2.2. EMPLOI ET REVENUS	3
2.2.1. <i>Les Revenus</i>	3
2.2.2. <i>L'Emploi</i>	3
2.3. ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX	3
2.3.1. <i>Santé et Action sociale</i>	3
2.3.2. <i>Éducation et Formation</i>	3
2.3.3. <i>Approvisionnement en eau potable</i>	3
2.4. SITUATION DES GROUPES CIBLES	3
2.4.1. <i>La Situation des femmes</i>	3
2.4.2. <i>La situation des jeunes</i>	3
III - LES REPONSES APPORTEES PAR LES ACTEURS ET LEURS LIMITES	5
3.1. LES ACTIONS MENÉES PAR LES POUVOIRS PUBLICS	5
3.1.1. <i>Les actions menées à l'endroit des femmes</i>	5
3.1.2. <i>Les actions menées à l'endroit des jeunes</i>	5
3.1.3. <i>Les actions menées en matière de suivi des conditions de vie des ménages</i>	5
3.2. LES ACTIONS MENÉES PAR LES ONGS	5
3.3. LES RÉPONSES MENÉES PAR LES CIBLES	5
IV. PERSPECTIVES	5
4.1. EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA FEMME	5
4.2. EN MATIÈRE DE PROMOTION DES JEUNES	5
4.3. EN MATIÈRE DE SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES	5

*Insérer sur l'annuaire à
faire avec le PNLSP en unissant
la carte de la Banque Nacetal
d'appuyer le PNLSP*

I. CONTEXTE GENERAL

L'économie sénégalaise a été marquée depuis le début des années 80 par de faibles performances économiques associées à une forte croissance démographique se traduisant par un accroissement de la demande sociale et une aggravation des déficits sociaux.

Les réformes structurelles mises en œuvre dans le cadre de l'ajustement global ont permis de rétablir les grands équilibres macro-économiques de même qu'elles se traduisent par un recentrage progressif du rôle de l'Etat par rapport au secteur productif. Toutefois, ces différentes réformes se sont également traduites par une plus grande détérioration des conditions de vie des populations sénégalaises.

Afin de freiner cette tendance et jeter les bases d'une véritable amélioration des conditions de vie des populations, les autorités sénégalaises, ont défini, dans le cadre du IX^{ème} Plan de développement économique et social, des orientations stratégiques devant permettre une amélioration de la compétitivité de l'économie et un développement humain durable pour la période 1996/2001.

Cette stratégie sera mise en œuvre entre autres à travers la mise en place d'un Programme de lutte contre la pauvreté dont les interventions prioritaires seront axées sur la valorisation des ressources humaines, la promotion d'activités productives à la base, la mise en place d'infrastructures de base ainsi que le renforcement des capacités des bénéficiaires et des acteurs au niveau local. Dans ce cadre une attention particulière sera accordée aux cibles « femmes » et « jeunes », en ce qu'elles constituent les couches de la population qui souffrent le plus des effets de la pauvreté.

Ce programme sera mis en place avec l'appui des partenaires au développement du Sénégal en s'appuyant surtout sur une démarche participative favorisant une décentralisation du processus de prise de décision et une plus grande responsabilisation des populations et des collectivités locales.

II. PROFIL DE PAUVRETE

2.1. Situation générale

L'analyse de la pauvreté a été essentiellement faite sur la base de l'Enquête sur les Priorités (ESP) qui est une enquête par sondage ayant touché 10000 ménages sur l'ensemble du territoire national. Cette enquête a permis de produire des indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des ménages, de classer la population en groupes socio-économiques et d'identifier des groupes cibles vulnérables.

Au Sénégal, 30% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, si celui-ci est défini comme étant la dépense nécessaire à l'acquisition de 2400 calories par jour et par personne dans le ménage. Suivant cet indicateur, 75% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont pauvres.

*- Netter l'accès aux départements ruraux et au
niveau des cibles*

La pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faible revenu monétaire, baisse du niveau de l'autoconsommation, difficultés d'accès au crédit et faible disponibilité des services sociaux. Le revenu annuel moyen par ménage est 3.5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain. Les difficultés d'accès au crédit rural et le manque d'encadrement rendent les paysans à des formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire pour l'accumulation locale.

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent à l'accès aux services urbains, l'accès à la propriété foncière et la possibilité pour les couches les plus vulnérables de trouver un système de solidarité et d'appui. En 1991, le niveau d'accès aux services de base est resté faible avec seulement 33% de ménages branchés au réseau d'adduction d'eau, 58% qui utilisent l'électricité et 52 % dans des logements qui ne leur appartiennent pas.

La répartition des ménages concernés par la pauvreté à travers le pays laisse apparaître un contraste entre les villes (moins de 17%) et les zones rurales (plus de 40%) et existe de très fortes disparités entre régions. Six des dix régions affichent des taux au-dessus de la moyenne nationale. Ce sont Ziguinchor (38%), Tambacounda (40%), Kaolack (40%), Louga (41%), Fatick (44%) et Kolda (53%). L'analyse par département administratif fait apparaître une variance encore plus forte de l'incidence de la pauvreté, avec Kédougou (80%) et M'paka (6.5%) comme extrêmes.

La ville de Dakar concentre à elle seule, plus de 50% des pauvres en milieu urbain. Le faible niveau de revenu et le chômage des jeunes, dans cette région, ont aggravé l'environnement et le cadre de vie des "quartiers névralgiques" (Guédiawaye, Dialloul, Malika, etc) où les conditions de logement sont de plus en plus précaires (absence d'électricité, d'eau et d'hygiène). Cette situation a créé un terrain propice à la propagation du banditisme et de la délinquance de jeunes.

2.2. Emploi et revenus

2.2.1. Les Revenus

Sur la base des résultats de l'Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM), le revenu mensuel moyen par ménage calculé est de 185989 F CFA. Il est de 318438 F. CFA en milieu urbain alors qu'il est de 89639 F. CFA en milieu rural. Le revenu moyen par tête mensuel est de 18413 F CFA environ. Il est de 34147 F. CFA en milieu urbain alors qu'il est de 8337 F. CFA en milieu rural.

Les principales sources de revenu des ménages proviennent essentiellement des unités de production non agricole et de la rémunération des salariés qui font respectivement 28% et 24% totalisant ainsi plus de la moitié du revenu total.

Il faut ajouter à cela les transferts reçus par les ménages et les revenus de la propriété correspondant respectivement à 19% et 13%.

Il faut noter la faiblesse du revenu agricole qui s'établit à 3,2% dépassé de loin par l'élevage qui est estimé à 11,2%.

A Dakar, les salaires viennent en tête avec 35,6%, suivi des transferts (19,8%) et du revenu de l'élevage avec 18,8% alors que dans les autres villes ce sont les revenus non agricoles qui dominent avec 42,9%.

En milieu rural, les ressources non agricoles prédominent également avec 39,2% des revenus suivi notamment de l'élevage avec 11,2% et de l'agriculture avec 10,9%.

2.2.2. L'Emploi

La préoccupation des questions d'emploi a souvent figuré parmi les grands objectifs du gouvernement. Jusqu'ici, la politique nationale de l'emploi est implicitement contenue dans deux types de politiques :

- la politique de relance de la croissance économique dont la finalité est de favoriser et développer les activités économiques et les investissements ;
- la politique sociale visant à atténuer la situation difficile des groupes sociaux vulnérables.

Le chômage et le sous emploi sont devenus les principales sources de pauvreté. Diverses enquêtes ont révélé ces dernières années que le nombre de ménages pauvres a augmenté du fait des effets combinés de ces deux facteurs. Les contre-performances de l'économie rurale et urbaine sont à l'origine de la tension permanente observée sur le marché de l'emploi.

La persistance des difficultés économiques, l'émergence plus apparente des problèmes de chômage, de sous-emploi et de pauvreté accentués par l'exode vers les villes, ont contribué à faire évoluer les stratégies de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que l'emploi a émergé aujourd'hui comme thème majeur de l'action des autorités qui entendent l'inscrire comme une des priorités dans la politique nationale. Une telle approche conduit à une conception plus globalisante et plus active dans la recherche de solutions aux problèmes d'emploi.

a. Les défis croissants de la demande d'emploi

L'analyse des caractéristiques socio-démographiques de la population fait ressortir les problèmes suivants :

- l'expansion de la population active qui augmente au rythme très élevé de près de 3% par an. Elle a pratiquement doublé en trente (30) ans, passant de 1.600.000 en 1960 à plus de 3.000.000 d'actifs en 1991 et atteindra presque 4.000.000 en 2001 avec un taux de croissance de l'ordre de 3 %, soit 100.000 nouveaux demandeurs d'emplois en moyenne par an ;
- la diminution du taux de croissance de la population active rurale du fait de l'exode rural essentiellement. Il est en effet passé d'environ 1,6 % entre 1960 et 1976 à moins de 1,2 % entre 1976 et 1988v ;

— Cette hausse est due à l'exode rural des jeunes.

- l'ampleur des mouvements migratoires qui se traduisent par une urbanisation accélérée, un déséquilibre spatial très marqué avec 63 % de la population occupant 18 % de la superficie nationale et une forte migration internationale. Ainsi, la population active urbaine, qui représentait moins de 16 % de la population active en 1960, dépasse-t-elle 32 % au début des années 1990 :

- l'importance de la population jeune aussi bien dans la population globale que dans la population active ou dans la demande d'emploi non satisfaite. Aujourd'hui presque 20 % de la population a moins de 20 ans :

- l'augmentation rapide du taux d'activité des femmes qui gravitait autour de 34 % au milieu des années 70, a connu une forte expansion en passant à plus de 54% en 1991 alors que le taux de scolarisation des filles se situe à 49% pour la période 1995-1996.

Selon l'ESP, la tranche d'âge 15-29 ans connaît un taux de chômage élevé de 10,4% avec 38,4% de la population active.

b. Une offre d'emploi qui demeure insuffisante

L'offre d'emploi a suivi une courbe divergente de celle de la demande d'emploi. De 98% en 1960, le taux d'occupation continue de décliner en tombant à 96,8% en 1970, à 88,7% en 1991 donnant ainsi un taux de chômage global de 10,3%.

b.1. Le secteur moderne

Après avoir enregistré une forte augmentation de ses effectifs au cours des années 70, le secteur moderne connaît un ralentissement, voire un recul.

- dans la fonction publique, le nombre des agents de l'Etat augmentait de plus de 210 agents par an entre 1970 et 1979, soit une hausse de 4% par an. Dans la période du PRLT, on enregistre un taux de 3,4% soit une faible variation. Au début des années 90, avec la mise en place du programme de départs volontaires initié dans le cadre du PAMLT, la tendance s'est inversée. C'est ainsi qu'entre 1985 et 1992, les effectifs ont baissé chaque année de plus de 400 agents soit 0,6% par an. En 1995, le nombre d'agents de l'Etat est estimé à 60000 personnes.

- dans le secteur productif, l'offre d'emploi enregistre de très sérieux chocs au cours des années 80-90 : le nombre des salariés y a pratiquement stagné, voire diminué. Il semble ainsi difficile de parler d'une création nette d'emplois positive avec les compressions massives, liées aux grandes difficultés dans certains secteurs d'activités touchés de plein fouet par les mesures d'ajustement structurel, si cela ne découle pas de façon plus marquée des difficultés de gestion interne des entreprises et d'adaptation aux changements de l'environnement.

En 1991, l'enquête auprès de 8391 établissements dans le cadre de la DASMO et les travaux opérés sur le fichier du CUCI ont permis d'estimer à 130 000 le nombre d'employés du secteur privé moderne (97 853 employés permanents, 9.000 employés saisonniers et 23 000 employés journaliers). Prenant en considération les effectifs du secteur public (79 000 dont 64 806 relèvent de la Fonction Publique, le reste du secteur parapublic), le secteur moderne dans son ensemble compterait approximativement 208 853 employés en 1991.

L'on peut faire le constat d'une quasi-stagnation de l'offre d'emplois dans ce secteur au cours de ces quinze dernières années.

Cependant, le recensement de 1988 et l'Enquête Sur les Priorités de 1991 révèlent des effectifs de salariés estimés à 340 372 en 1988 et 308 745 en 1991. Il importe de noter la baisse de cet effectif et son caractère composite : il englobe des salariés des divers secteurs sans distinction de l'origine géographique (ville ou campagne).

- Le déséquilibre dans l'emploi urbain s'accroît. La ville de Dakar, qui totalisait 56.4% des actifs urbains, concentrait 53.8% des emplois urbains en 1991.

b.2. Le secteur informel

Le secteur informel peut être défini comme l'ensemble des petits métiers et activités de production, de transformation, de transport, de commerce et de prestations de service qui évoluent en marge du secteur moderne, ne tiennent une comptabilité et n'entretiennent pas des relations régulières avec les administrations fiscale et sociale. Il contribue pour 50% à la formation du PIB et connaît une croissance régulière que pourraient expliquer les chocs subis par le secteur agricole suite à la crise du système de la monoculture de l'arachide et à la persistance de la sécheresse. En tout état de cause, l'appellation ne devrait point occulter l'hétérogénéité de ses composantes à tout point de vue : branche d'activité, montant du capital, nombre et valeur des emplois créés, coût de création d'un emploi, productivité, contribution sectorielle ou nationale, source de financement, méthodes de gestion.

On admet généralement qu'il est devenu incontournable par ses apports à la solution des problèmes de l'emploi et on ne saurait que s'accorder avec l'assertion qui le considère comme "le secteur de survie de l'Afrique urbaine" ou "l'employeur de la dernière chance" même s'il étend ses tentacules aux campagnes. Il connaît toutefois une dynamique qui pousse à l'évolution de certaines petites entreprises non structurées vers des modes d'organisation plus structurée, répondant ainsi à une nécessité d'établir une cohérence des structures avec la croissance des activités.

Cette dynamique de passage de l'emploi informel vers l'emploi moderne s'opère lentement par des mécanismes propres au secteur.

Le nombre d'emplois (indépendants et salariés), estimé à 146 990 en 1960, est passé de 241 090 en 1976 à presque 638 000 en 1991: ce qui correspond respectivement aux taux de croissance de 3.16% entre 1960 et 1976, de 6.70% entre 1976 et 1991. Il constitue le principal secteur d'activités des pauvres et a enregistré ces dernières années la plus forte croissance en matière d'emploi.

b.3. L'emploi rural

Une lente augmentation de la population active rurale et la diminution de sa part dans le volume global de l'emploi, l'ampleur du sous-emploi visible, la chute des revenus réels par habitant des ruraux et la baisse constante des rendements décrivent correctement la situation.

Sur l'ensemble du territoire, les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche, foresterie) ne permettent qu'un faible taux d'occupation de la population rurale. Le taux d'occupation moyen y est estimé à 38%.

Le sous-emploi et les faibles revenus semblent avoir incité les ruraux vers le développement de la pluriactivité favorisant ainsi le développement de l'emploi rural non agricole qui prend de plus en plus de l'importance.

Par ailleurs, une solution alternative reste l'exode. L'évolution de l'économie (*tendances de l'investissement, la promotion de pôles de développement*) a imprimé sa direction aux flux migratoires :

- la ruée vers les zones du Bassin arachidier durant la période d'expansion de la monoculture de l'arachide, le Delta du Fleuve Sénégal et la Casamance
- le flux continu vers les centres urbains.

La situation décrite plus haut explique le fort courant de l'exode des ruraux vers les villes et l'étranger, accentue les tensions sur le marché de l'emploi urbain et contribue à étendre les foyers de pauvreté en zone urbaine naturellement avec les incidences négatives sur la production agricole du pays.

2.3. Accès aux services sociaux

La notion de pauvreté va ici au delà de la faiblesse de revenu pour englober l'ensemble des déficits sociaux empêchant l'individu de disposer des capacités lui permettant d'exploiter toute opportunité de développement qui s'offre à lui. A cet égard, l'accès aux services sociaux de base joue un rôle important.

2.3.1. Santé et Action sociale

Depuis 1990, le Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale (MSPAS) a procédé à un renforcement de la politique de décentralisation par le découpage du territoire national en 45 districts sanitaires. Pour la mise en œuvre des actions, des plans de développement sanitaires et sociales ont été élaborés au niveau des régions et des districts (PRDS et PDDS).

L'expérience des plans décentralisés a permis d'accroître l'efficacité des actions sanitaires au niveau de la base de même qu'elle aura permis le drainage d'importantes ressources vers les districts et régions médicales. Ces ressources auront permis de compléter le dispositif sanitaire national par la construction, la rénovation et l'équipement de diverses infrastructures sanitaires de base.

Toutefois, les infrastructures sanitaires et sociales sont toujours insuffisantes, assez vétustes, réparties de façon inégale et la croissance démographique accélère leur dégradation.

La couverture sanitaire s'est dégradée pendant la dernière décennie. On est passé de 404.818 habitants par hôpital en 1988 à 465.510 en 1993. Durant cette dernière année, 152.185 personnes s'adressaient à un centre de santé contre 146.423 cinq ans plus tôt, soit plus de trois fois la norme préconisée par l'OMS. Seules les couvertures par poste de santé (1 pour 11.083 habitants en 1993) et par sage-femme (1 pour 5.190 femmes de 15 à 49 ans et enfants de 0 à 4 ans) se rapprochent des ratios recommandés par l'OMS (1 pour 10.000 et 1 pour 5.000 respectivement). Le rayon d'action moyen d'un poste de santé, est de 9.3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1.5 km à Dakar, à 15.5 km dans la région de Tambacounda.

La couverture sanitaire est caractérisée par une insuffisance notoire du personnel de santé qui de plus est mal réparti et cette situation entraîne un dysfonctionnement de la pyramide sanitaire se traduisant par un engorgement des structures de la capitale avec une baisse de la qualité des services et un délaissement des structures de référence régionales.

Pour son financement, le secteur de la santé compte en premier lieu sur l'Etat et à un degré moindre sur les collectivités locales et les ONG.

Les ménages quant à eux, ont consacré 3.4% de leurs dépenses annuelles pour la prise en charge de leurs problèmes de santé. En effet, les comités de santé ont mobilisé des ressources financières importantes qui ont été investies notamment dans la construction d'infrastructures (cases et postes de santé, maternités rurales) mais aussi la fourniture de personnel communautaire, l'achat de médicaments et la participation financière aux consultations, accouchements et autres soins.

Les dépenses exécutées dans le secteur de la santé à partir de la participation des populations en 1995 se chiffrent à un peu plus de 2 milliards correspondant à 87% des recettes de la période.

Au niveau des districts, les dépenses de fonctionnement en 1995 ont été couvertes à 64% par les comités de santé et à 36% par le budget de l'Etat. Cette tendance est plus nette pour le niveau poste de santé où les comités prennent totalement en charge l'ensemble des dépenses de fonctionnement, en maintenant leur taux de couverture à une moyenne de 1.12.

En juin 1995, les autorités ont défini de Nouvelles Orientations de la Politique de Santé et d'Action Sociale qui tracent les grandes lignes des réformes envisagées dans le cadre d'un Programme décennal de Développement Sanitaire et Social 1997/2007 qui s'articule autour de onze axes stratégiques touchant à tous les aspects du secteur. Pour mettre en œuvre les priorités du PNDS, Le Programme de Développement Intégré de la Santé et de l'Action Sociale (PDIS) est la traduction opérationnelle des priorités contenues dans le PNDS pour la période 1998/2002.

2.3.2. Education et Formation

D'importants progrès ont été réalisés pour le renforcement du système éducatif qui est un axe central de lutte contre la pauvreté. Le taux brut de scolarisation en 1996/97 est de 59.7%, dont 66.6% pour les garçons et 52.9% pour les filles.

Le taux d'analphabétisme est encore élevé au Sénégal avec 53% pour les enfants de

9-15 ans répartis entre les garçons (47%) et les filles (53%). 78% des femmes de plus de plus de 15 ans sont analphabètes.

Le secteur de l'Éducation est confronté à plusieurs problèmes qui limitent sérieusement ses performances. On note d'abord le problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'éducation élémentaire qui s'est traduite par une tendance à la baisse du taux de scolarisation élémentaire jusqu'en 1994 accompagnée d'une dégradation constante de la qualité de l'enseignement et du système de l'encadrement des élèves.

Les disparités régionales en matière de scolarisation et d'offre éducative ont tendance à se maintenir avec une répartition déséquilibrée des infrastructures scolaires sur le territoire national, une insuffisance des enseignants et du personnel d'encadrement par rapport aux besoins à satisfaire et une forte concentration des enseignants dans les villes comme Dakar qui enregistrent des surplus importants tandis que d'autres zones font l'objet de déficits considérables.

Toutefois, les réformes engagées au cours des dernières années avec la mise en œuvre du PDRH2 et le recrutement massif de volontaires de l'Éducation ont produit des résultats encourageants qui ont permis une reprise effective de la tendance à la hausse du taux de scolarisation dans le cycle élémentaire à partir de 1995 faisant passer ce dernier de 54,6% en 1996 à 59,8% en 1997.

La politique d'alphabétisation, d'éducation de base et de promotion des langues nationales mise en œuvre à travers divers programmes nationaux dans le cadre du Plan d'action décennal adopté depuis 1993 a permis d'obtenir des résultats forts appréciables dans le secteur non formel. Toutefois, ce secteur est toujours caractérisé par des faiblesses structurelles non négligeables liées à l'insuffisance des capacités en matière de planification et de coordination. L'État a retenu de consolider l'expérience accumulée dans le cadre du Plan décennal 1998/2008 visant à faire de l'Éducation de base un facteur d'épanouissement de l'individu.

Concernant la formation professionnelle, le Gouvernement se propose de restructurer les centres de formation professionnelle en vue de permettre une autonomie relative de ces structures, et de leur adaptation au marché du travail. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des programmes de formation, et sur la promotion et la participation des employeurs et des bénéficiaires aux coûts de la formation.

Le système éducatif est financé notamment par le budget de l'État qui est le plus important bailleur, l'aide internationale, le secteur privé et les collectivités locales. En effet, l'État a régulièrement consenti d'énormes efforts pour ce secteur dont la part par rapport au budget national a régulièrement progressé passant de 27,76% en 1990/91 à 32,65% en 1995/96. Près de 50% de ces dépenses sont consacrées à l'enseignement élémentaire.

La majeure partie de ce budget a été consacrée jusqu'ici aux dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel notamment) mais la part consacrée à l'investissement a augmenté ces dernières années.

Les collectivités locales et rurales participent également dans le financement de l'éducation même s'il est difficile d'apprécier leurs dépenses.

Les dépenses des populations pour l'éducation sont également difficiles à comptabiliser. D'après les résultats de l'ESAM, les ménages, n'ont alloué que 1,4% de leur budget annuel pour la couverture de leurs services d'enseignement, de fournitures scolaires et de services subsidiaires de l'enseignement pour l'année scolaire 1993-1994. Elles portent essentiellement sur la participation aux constructions scolaires, à l'entretien des écoles, aux fournitures scolaires, au transport des élèves et aux frais de scolarité pour les élèves des établissements privés.

2.3.3. Approvisionnement en eau potable

L'Enquête sur les Objectifs Intermédiaires (EOI) réalisée en 1996 révèle que 63% des sénégalais ont accès à une eau potable à une distance de moins de 500 mètres du domicile : 32% ont l'eau potable à domicile et 19% à moins de 100 mètres du logement. On note des disparités dans l'accès à l'eau potable en rapport avec le lieu de résidence. En milieu urbain, 90% ont accès à l'eau potable ; en milieu rural, ce taux est de 44%.

Le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement se caractérise par une insuffisance de l'offre par rapport à la demande, en milieu urbain comme en milieu rural. Le déficit dans l'approvisionnement en eau potable est estimé à environ 100.000 m³/j en 1995 dans la ville de Dakar, la plus grande agglomération du pays.

En 1995, environ 54% de la population urbaine avait un accès direct à l'eau potable et 42% aux branchements sociaux. Le reste de la population a recours aux sources traditionnelles.

L'Etat a consenti d'énormes efforts pour une bonne alimentation des populations en eau potable. Ceci se traduit par la part du secteur dans les investissements du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) qui est chiffrée en 1996 à 69,2% soit 25,3% du BCI.

La couverture des besoins a augmenté grâce à la réalisation d'une série de programmes hydrauliques, mais pas au même rythme que l'augmentation de la population.

Les difficultés sont surtout rencontrées en ce qui concerne l'alimentation en eau de la région de Dakar en raison notamment de la croissance rapide de la demande, de la vétusté des installations hydrauliques et de l'hétérogénéité du réseau. Ces facteurs affectent la qualité du service et se traduisent par un rationnement de la distribution dans plusieurs quartiers de la ville et de la banlieue.

L'une des plus grandes contraintes pour l'accès des pauvres à l'eau potable est le coût élevé du branchement difficilement supportable par les revenus modestes des populations défavorisées. C'est pourquoi, il a été nécessaire d'inclure dans les nouveaux programmes d'hydraulique urbaine des opérations de branchements sociaux subventionnés avec une faible participation des populations bénéficiaires, pour ce qui concerne le coût d'établissement du branchement.

2.4. Situation des Groupes cibles

2.4.1. La Situation des femmes

Au Sénégal, les femmes constituent 52% de la population et 58% d'entre elles ont moins de 20 ans. Les résultats des enquêtes auprès des ménages réalisés par la Direction de la Prévision et la Statistique montrent qu'elles constituent 18% des chefs de ménage. Leur contribution à l'économie pourtant significative est peu prise en compte dans les statistiques nationales et leur potentiel productif est sous valorisé.

La situation des femmes est marquée par une dualité entre d'un côté un accroissement des responsabilités familiales qui les a placées au cœur des stratégies de survie en temps de crise (perte d'emploi du chef de famille, émigration des hommes) et de l'autre, un faible accès et contrôle sur les ressources financières et productives. Les femmes sont présentes dans tous les secteurs de la production. Elles représentent 39% de la population active au niveau national.

En milieu rural, elles constituent 75% de la population active et participent à hauteur de 81% aux travaux agricoles. En zone urbaine, le secteur moderne n'accueille que 7,6% des femmes : elles occupent 15% des emplois dans le secteur public, principalement dans l'enseignement et la santé et 4% des emplois dans le secteur privé où elles se retrouvent particulièrement dans les catégories professionnelles peu spécialisées des industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

En milieu rural comme urbain, la surcharge de travail liée aux activités domestiques ne favorise pas le développement d'activités relatives au renforcement des capacités managériales des femmes et à leur promotion économique.

Les discriminations observées dans l'accès à certains emplois, le faible niveau de formation des femmes, leur faible niveau d'informations sur les potentialités des différents secteurs et leur accès difficile au crédit et aux ressources productives, leur non-intégration dans les systèmes de production dominants font que la majorité des femmes travailleuses exerce dans le secteur informel où les revenus tirés de leurs activités couvrent à peine leurs besoins de survie et ne leur permettent pas d'accéder à une certaine autonomie.

Les taux de mortalité maternelle (510 pour 100.000 naissances) et infantile (62 pour mille) restent élevés en raison : i) de l'insuffisance de soins de santé prénatals, postnatals et obstétricaux (21% des femmes enceintes ne subissent pas d'examen prénatal) ; ii) un mauvais état nutritionnel des femmes enceintes (48% souffrent d'anémie nutritionnelle) ; iii) l'âge précoce auquel ont lieu les premières grossesses (14,3% avant l'âge de 16 ans) ; iv) les pratiques traditionnelles telles que l'excision et les mutilations génitales des femmes (qui affectent 20% des femmes) et ; v) la faiblesse du taux d'utilisation des contraceptifs (9%).

La situation en matière d'éducation révèle des écarts importants entre les sexes. 78% des femmes âgées de plus de 15ans sont analphabètes. Le taux de scolarisation était de 55% pour les filles en 1995 (64% pour les garçons). On a noté au cours des années 90 une croissance continue de la part des filles dans les effectifs scolarisés due en partie aux campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles. Toutefois le maintien des filles dans le système éducatif continue de poser de sérieux problèmes en raison des

pesanteurs socio- culturelles et des déperditions scolaires dues aux abandons, à l'éloignement des structures, au coût élevé du matériel et de la paupérisation grandissante des familles qui pousse les filles de plus en plus tôt dans la sphère productive.

Toutes ces situations affectent la capacité des femmes à participer efficacement aux activités économiques et politiques du pays de même qu'elles réduisent leurs aptitudes et leur pouvoir de décision. Le faible pouvoir économique va de pair avec une sous représentation dans les instances de prise de décision au niveau local, régional et national.

Les difficultés identifiées à différents niveaux affectent plus durement celles qui vivent des situations particulières de détresse: femmes et jeunes filles travailleuses domestiques, handicapées, prostituées, réfugiées et déplacées et dont la prise en charge demande des interventions spécifiques.

2.4.2. La situation des jeunes

Au Sénégal comme dans la plupart des pays en développement, la jeunesse constitue la couche de la société de la plus importante. Les jeunes de moins de 20 ans représentent en effet plus de 57% de la population. Et les projections faites par la Direction de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances maintiennent ce rapport au delà de 2015. Mais au delà de ce poids démographique, la jeunesse se caractérise par le fait qu'elle est confrontée à de multiples problèmes aussi bien dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé que l'insertion socio-économique.

- **Sur le plan de l'éducation et de la formation** : le taux de scolarisation est estimé en 1996-1997 à 59,70% (selon les statistiques scolaires et universitaires, année scolaire 1996-1997, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE/MEN.) avec une présence plus faible pour les filles. Les problèmes de survie font que beaucoup de parents retirent leurs enfants des écoles et, parmi ceux qui arrivent en fin de cycle primaire, moins de 20 % font des études secondaires.

De plus, l'insuffisance des écoles de formation professionnelle, des centres de protection et de réinsertion sociale, des infrastructures socio-éducatives et de loisirs rend difficile un bon encadrement et l'épanouissement de la jeunesse qui essaie de tuer l'ennui dans la drogue ou la délinquance. C'est ainsi que l'augmentation de la consommation des drogues et le développement de la vente des stupéfiants par les jeunes eux-mêmes se répercutent sur leur santé mentale se traduisant ainsi par une forte baisse de l'âge de la délinquance qui se situe entre 10 et 12. Parmi la population en danger moral, 52 % des jeunes interpellés l'ont été pour usage ou trafic de drogue (UNICEF 93).

- **Dans le domaine de l'emploi** : selon l'Enquête sur les Priorités (ESP), le taux de chômage général est estimé à 10,3%, alors que celui au niveau des jeunes se chiffre à 37,13% pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans et de 63,61% pour celle de 15 à 34 ans. Ainsi, près de 2/3 des chômeurs sont des jeunes, et dans ce pourcentage, une grande partie est constituée par les jeunes filles. De plus, le chômage n'est pas sélectif, c'est à dire limité aux jeunes sans qualification professionnelle ou victimes de déperdition scolaire. Il touche depuis bien des années les diplômés d'études supérieures ou de formation professionnelle. Il est davantage

circonscrit en milieu urbain : le milieu rural étant surtout touché par le sous-emploi et un manque du temps réduit d'occupation (3 à 4 mois dans l'année, pendant l'hivernage).

- **En matière de Santé de la Reproduction** : le Sénégal est marqué par le développement d'un problème de santé de plus en plus préoccupant : celui affectant la fonction de reproduction des jeunes en général et des adolescent(e)s en particulier. L'EDS II (1997) révèle que « 22% des jeunes filles de 15-19 ans, soit plus d'une fille sur cinq, ont déjà commencé leur vie féconde : 18% ont déjà eu, au moins, un enfant et 4% sont enceintes pour la première fois. Dès 15 ans, près de 5% des filles ont déjà commencé leur vie féconde et cette proportion augmente régulièrement et rapidement avec l'âge : 23% à 17 ans, 34% à 18 ans et 40% à 19 ans ». La mortalité maternelle est également très élevée chez les jeunes filles de 15 à 19 ans (37 pour mille) contre 32 pour mille chez les femmes de 15 à 49 ans.

Par ailleurs concernant les MST/SIDA, il ressort que, si la situation du Sénégal contraste avec celle du reste de l'Afrique où d'ici l'an 2000 une proportion importante de sa jeunesse sera infectée, mais elle n'en demeure pas moins préoccupante. Selon les estimations du bulletin EPIMODEL GPA/OMS 1993, les cas d'infection à l'échelle nationale sont chiffrés à 3.436 pour la tranche 15- 24 ans.

A cela s'ajoute le nombre croissant de jeunes en situation particulièrement difficile qui sont victimes de la mendicité, de l'exploitation économique et de l'exclusion sociale résultant de la crise sociale et économique et de l'éclatement de la cellule familiale. Cette situation entraîne un engorgement des structures de protection et d'encadrement des jeunes qui ne peuvent plus faire face à la demande de plus en plus croissante. Dans ce cadre, on peut distinguer :

- les enfants en situation de travail estimés à 293.783 dans la fourchette de 6 à 18 ans dont 53.731 jeunes filles domestiques et 30.649 apprentis ;
- les enfants de la rue en rupture avec leur milieu familial estimés à 10.000 au moins ;
- les enfants handicapés, estimés à 40.000 et victimes de plus en plus du relâchement de prise en charge par la famille et les pouvoirs publics et ;
- les enfants placés dans les Centres d'Education et d'Assistances Educatives qui sont au nombre de 6.912 mineurs.

A cela s'ajoute au niveau des adolescents jeunes, des problèmes de santé mentale résultant d'un recours de plus en plus important à la drogue et le développement de la délinquance juvénile.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a inscrit depuis de nombreuses années au nombre de ses priorités des stratégies en vue d'apporter les réponses idoines aux problèmes des jeunes. Ainsi une vaste réflexion est engagée depuis la fin de l'année 1997, en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan National d'Action de la Jeunesse. Et dans cette dynamique, le Projet de Développement Social dans la Lutte Contre la Pauvreté sera d'un considérable, notamment l'amélioration du pouvoir économique des jeunes et de la promotion de leur Santé de la Reproduction.

III - LES REPONSES APPORTEES PAR LES ACTEURS ET LEURS LIMITES

3.1. Les actions menées par les pouvoirs publics

3.1.1 Les actions menées à l'endroit des femmes

3.1.1.1. Les actions

Depuis une vingtaine d'années, le gouvernement appuyé par ses partenaires au développement, a mis en œuvre diverses stratégies visant: la création d'un environnement favorable à l'amélioration du statut juridique de la femme, le renforcement de l'organisation des femmes à travers l'émergence de structures fédératives, l'allégement des travaux domestiques et de transformation des céréales locales, le développement des activités génératrices de revenus, la formation et plus récemment l'alphabétisation, la sensibilisation. Ces stratégies se sont inscrites dans une double perspective de valorisation de la femme compte tenu du rôle central qui lui est dévolu dans la famille et la société et de son intégration dans le processus de développement économique et social.

Dans le cadre de la mise en œuvre du premier Plan d'Action de la Femme, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a exécuté, au cours de la période 1992-1996, un certain nombre de projets parmi lesquels la composante promotion du statut de la femme du Projet de Développement des Ressources Humaines (PDRH1).

La Composante « Promotion du statut de la femme » s'inscrivait dans une perspective de responsabilisation des femmes organisées à travers les groupements de femmes afin que celles-ci maîtrisent leur développement tant sur le plan social qu'économique. Les activités ont été menées auprès de 225 groupements féminins dans les régions de Saint-Louis, Louga, Fatick, Kaolack et Ziguinchor. Sa mise en œuvre a permis la réalisation de plusieurs actions menées suivant une approche intégrée portant notamment sur l'alphabétisation fonctionnelle, l'accès à la technologie, la construction et l'équipement de 30 cases-foyers, le financement de micro-projets, l'hydraulique villageoise et l'IEC.

Les activités réalisées dans le cadre de l'alphabétisation fonctionnelle ont notamment permis de renforcer les capacités des femmes membres des comités de gestion et de constituer un réseau de 446 alphabétisatrices villageoises actives dans tous les départements concernés. Le volet technologie a permis un allégement des travaux domestiques des femmes, une amélioration de la gestion des équipements de transformation des céréales locales, l'amélioration de l'approvisionnement en eau ainsi que la promotion et la dynamisation de la petite et moyenne entreprise artisanale. La construction de cases foyers a permis de pallier au manque d'infrastructures pour la formation et les échanges entre les femmes de même que le programme Information, Education et Communication (IEC) a contribué à améliorer le niveau de connaissance, les comportements, attitudes, et pratiques des femmes en matière de santé maternelle et infantile et planification familiale.

Au total, le projet a introduit des innovations qui expliquent la qualité des résultats obtenus et ont permis d'asseoir les bases de l'appropriation des activités par les bénéficiaires. L'approche participative et intégrée utilisée a permis renforcement des capacités managériales des structures pérennes du MFEF et le développement des compétences et des capacités d'organisation des femmes. Sa mise en œuvre a également mis en évidence des contraintes

dont il convient de tenir compte à l'avenir. L'une de ces contraintes tient à l'absence de continuité des actions qui peut mettre en péril le maintien des acquis.

Le projet "Appui aux groupements de promotion féminine" a été mis en place dans la même période pour participer à l'amélioration de la condition économique des femmes sénégalaises. La couverture géographique concerne les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda. Sa mise en œuvre s'est faite à travers l'utilisation d'une approche participative intégrant des activités portant notamment sur l'alphabétisation fonctionnelle, l'Information, Education, Communication (IEC), la génération de revenus, l'éducation, la santé, la mise en place d'équipements d'allègements des travaux domestiques ainsi que la mise en place d'ouvrages hydrauliques.

Le projet "Appui Technique et Technologique" vise le développement des compétences des femmes dans les domaines de la conservation des fruits et légumes et la transformation des produits halieutiques dans la région de Thiès.

De nombreux autres projets développent des interventions plus ciblées dans les domaines de la défense des droits par exemple ou sectorielles dans le cadre des stratégies de développement de la pêche ou de la gestion des ressources naturelles.

Des progrès notables ont été enregistrés dans l'organisation des femmes et l'augmentation de leurs revenus, au niveau collectif tout au moins. Cependant, la plupart des projets et programmes ont eu des limites en raison : de la modicité des moyens généralement mobilisés pour soutenir leurs activités (micro-projets), de l'inadéquation des modes de gestion de certains projets, des approches trop segmentées de leurs problèmes, du manque de continuité dans les interventions et plus fondamentalement, de la perception trop isolée de la femme dont le changement de statut nécessite une prise en compte globale des rapports sociaux de genre dans la société.

Il est de plus en plus évident que les programmes à venir devront toucher une masse critique de femmes et renforcer leurs moyens d'action et de décision par l'accès et le contrôle des ressources pour avoir un effet durable sur la marginalisation économique de ce groupe cible.

Au niveau institutionnel, c'est au Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille qu'est confié la mise en œuvre et la coordination de la politique de promotion de la femme. Il s'appuie sur un comité consultatif national sur la femme et des points focaux qui sont des experts désignés dans les différents ministères. Le dispositif organisationnel actuel a recentré les missions actuelles du ministère sur le bien être familial et le développement communautaire ; toutefois, des faiblesses quant aux capacités de planification, suivi évaluation, la communication et le management des ressources humaines affaiblissent l'impact de ces actions.

Enfin, l'adoption du deuxième Plan d'action de la femme 1997-2001 par le Gouvernement est un acquis important pour la vision globale et la coordination des actions dans ce secteur. La lutte contre la pauvreté et sa féminisation figurent en première ligne des priorités de ce plan.

3.1.1.2. Les contraintes

La promotion économique et sociale des femmes bénéficie d'atouts réels au niveau de la manifestation de la volonté politique et des réalisations mais se trouve également entravée par des contraintes qui sont identifiées à trois niveaux :

1. Au niveau de la participation au processus de prise de décisions

Le Sénégal a fait des efforts considérables visant à promouvoir la participation de la femme au processus de prise de décision. En dépit des avancées constatées, le mouvement pour l'émergence d'un leadership féminin fort, suffisamment autonome et assumant pleinement la défense des intérêts et des droits des femmes est encore très timide. Cette situation est liée à l'organisation sociale fortement hiérarchisée qui ne laisse pas aux femmes une grande marge de manœuvre et les exclut des processus de décision.

2. Au niveau des difficultés d'accès aux ressources productives et au crédit

Les difficultés d'accès au crédit auxquelles les femmes sont confrontées affectent leur accès aux facteurs de production, aux services sociaux de base ainsi que leurs revenus. Ces difficultés résultent du fait que les femmes, notamment en milieu rural, ont du mal à s'accommoder à une culture bancaire et des procédures financières peu adaptées à leurs conditions réelles. Les besoins de financement non satisfaits sont très importants, ce qui explique le succès des tontines et autres systèmes alternatifs de crédit qui sont par ailleurs peu coordonnés.

La faiblesse de l'offre de crédit ne permet pas de prendre en compte les besoins individuels de financement de plus en plus importants, d'élargir les possibilités d'emploi et d'améliorer la productivité du travail des femmes. L'offre de services financiers est limitée qualitativement en ce qu'elle n'intègre pas toujours les besoins d'information, de formation et d'assistance exprimés par les femmes.

3. Au niveau de l'absence d'une stratégie suivie de renforcement des capacités des femmes et de leurs organisations

Les actions menées jusque là n'ont pas permis d'instaurer un état d'esprit entrepreneurial chez les femmes, de développer leurs aptitudes professionnelles de même qu'elles n'ont pas suffisamment renforcé les capacités de négociation et d'auto-prise en charge de leurs organisations. Leur niveau de formation et leurs capacités de gestion sont faibles, ce qui ne facilite pas leur autonomisation. Par ailleurs, le manque de suivi dans les interventions ne favorise pas la consolidation des acquis et leur pérennisation.

4. Au niveau de l'insuffisance de données fiables sur les femmes

Elle résulte: i) des faiblesses du système d'information qui fournit peu de données désagrégées et ne prennent pas systématiquement en compte les préoccupations de genre dans les procédures de collectes de données de routine; ii) de l'insuffisance des recherches opérationnelles permettant d'améliorer la gestion des programmes accès sur les femmes et d'apprécier leur impact; iii) de l'insuffisance des études spécifiques pour disposer notamment de données qualitatives et quantitatives fiables sur lesquelles pourraient être fondées des

propositions d'actions.

4)

3.1.2. Les actions menées à l'endroit des jeunes

3.1.2.1. Les actions

Au regard de son poids démographique, de l'acuité et de la diversité des problèmes des jeunes, le Sénégal, dès son accession à l'indépendance, s'est doté d'un cadre institutionnel pour répondre aux attentes et aspirations de cette frange de la population, avec la création d'un département ministériel chargé de la jeunesse. Grâce à cette prise de conscience rapide et à ce dispositif, le Gouvernement en relation avec les partenaires au développement s'est investi sans relâche pour créer un environnement plus favorable à l'épanouissement des jeunes. Cette action des Pouvoirs Publics complétée par celles des organisations non gouvernementales et des populations en général, les jeunes en particulier, a permis d'enregistrer d'importants acquis.

En effet, outre les mesures institutionnelles (création de structures s'occupant exclusivement des problèmes des jeunes), il a été élaboré et mis en œuvre des politiques, projets et programmes qui ont tous contribué à l'amélioration de la situation des jeunes aussi bien dans les domaines de l'éducation, de la promotion, de l'insertion sociale et de la santé que des activités socio-éducatives et sportives.

- **Etudes et formations** : les multiples actions menées dans ce domaine ont permis d'une part, de mieux cerner les besoins et attentes des jeunes, et d'autre part, de renforcer les ressources humaines des associations et mouvements de jeunesse.

- **Activités socio-éducatives et sportives** : elles ont contribué parallèlement à une meilleure information et sensibilisation des jeunes sur les questions de population (les liens entre le développement et la croissance démographique, les problèmes de santé de la reproduction des jeunes : MST/SIDA, grossesse précoce, avortements provoqués, etc.).

En plus des actions menées par les pouvoirs publics, la jeunesse a montré ses capacités de mobilisation et son engagement aux côtés des autres acteurs dans la promotion du développement économique et social du pays. Les associations nationales ayant plusieurs milliers de membres ainsi que des coordinations d'associations, telles que le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS), existent soit spontanément, soit sous l'impulsion de l'Etat.

Ainsi les jeunes participent à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes gouvernementaux, notamment en matière de santé et d'environnement (Programme Elargi de Vaccination – PEV, Programme de Lutte contre le SIDA, Programme de Reboisement...), Dans ce cadre, les ASC et mouvements nationaux de jeunesse mènent régulièrement des activités de mobilisation sociale mais également des activités de développement communautaire (réfection d'écoles, de postes de santé, reboisement, assainissement...).

- **Equipement et construction et/ou réhabilitation d'infrastructures socio-éducatives** : cette intervention a permis de rendre les CDEPS et foyers des jeunes plus fonctionnels : et ceci a contribué à augmenter leur fréquentation par les jeunes.

- **Insertion socio-économique** : en la matière, il y a eu plusieurs initiatives. Au début, l'intervention du gouvernement s'est faite à travers des programmes ponctuels d'insertion socio-économiques. Ces programmes ont concerné dans les années 80 les diplômés de l'enseignement supérieur, les jeunes sans qualification et les jeunes ruraux. Il s'agissait notamment de l'opération "maîtrisards" relative à l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, des opérations "magasin témoins" et "kiosques à pain" et du programme du GOPEC.

Mais ces dernières années, un accent particulier a été mis sur les projets à haute intensité de main d'œuvre avec l'AGETIP qui a permis de créer entre 1985 et 1995 cent trois mille cinq cent (103.500) emplois à durée déterminée et un peu plus de trois mille (3.000) emplois permanents.

Plus particulièrement, le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'investit également dans la promotion de l'insertion socio-économique des jeunes par le biais du projet Entreprenariat-jeunesse, du Projet Promotion des Jeunes et du Projet « Appui à l'Insertion des Jeunes et au Mouvement Sportif » qui vient de démarrer avec l'appui du gouvernement français.

Le projet Entreprenariat-jeunesse mis en œuvre avec la CONFEJES, vise entre autres objectifs, à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes en leur offrant les formations y afférentes, à soutenir leurs initiatives dans le domaine de l'insertion socio-économique. Le projet intervient à deux niveaux : d'une part, la formation des jeunes aux techniques d'élaboration et de gestion de micro projets ; et d'autre part, le financement de micro projet. Il a permis ainsi le financement de cinquante sept (57) micro projets pour un montant de soixante huit millions cent quarante sept mille francs (68.147.000 F), avec à la clef la création de près de deux cent (200) emplois.

Cette action est complétée par le Fonds national d'insertion des jeunes (FNIJ) qui est financé sur le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce Fonds a déjà financé vingt (20) micro-projets pour un coût global de vingt millions de F.CFA .

Le Projet « Appui à l'insertion des jeunes et au mouvement sportif » ambitionne de favoriser l'insertion sociale des jeunes en milieu défavorisé à travers le sport. Il s'agit ici de faire jouer au sport sa fonction de socialisation. Dans ce cadre, trois cent trente cinq (335) animateurs sportifs ont été formés à Dakar. Ils encadrent près de quinze mille (15.000) jeunes.

Le Projet Promotion des Jeunes cofinancé par la Banque Mondiale et le FNUAP dans le cadre du PDRH 1, en plus de la formation de jeunes à l'élaboration et à la gestion de micro projets, il a financé une vingtaine de micro réalisations et plusieurs mini-incinérateurs d'ordures ménagères, tous gérés par des jeunes.

De son côté le Ministère du Travail et de l'Emploi vient de lancer un projet d'implantation de boucheries modernes dans les quartiers qui, dans sa première phase a concerné vingt et un (21) GIE de jeunes. Un programme d'insertion des jeunes diplômés en langue arabe financé par la Banque Islamique de Développement vient de démarrer sous l'égide de ce même département.

Il convient aussi de noter le projet "Volontaires de l'éducation" mis en œuvre par le Ministère de l'Éducation de Base pour faire face au déficit en enseignants constaté dans le secteur de l'élémentaire. Dans ce cadre, trois mille six cent (3.600) jeunes ont été recrutés.

- **Santé de la Reproduction** : l'initiative majeure ici est le programme de promotion de la Santé de la Reproduction que met en œuvre le Ministère de la Jeunesse et des Sports, avec l'appui technique et financier du FNUAP, à travers la création de centres conseil pour adolescents. Il s'agit de structures dotées d'équipes pluridisciplinaires (sage femmes, assistantes sociales, psychologues, techniciens IEC et jeunes écoutants) qui offrent des services divers domaines : consultations médicales, assistance psychologique, accompagnement social, accueil, conseil, écoute au téléphone, etc. Cette expérience lancée en 1996, a permis l'ouverture de cinq (5) centres à Dakar, Mbour, Ziguinchor et Kaolack.

Toujours dans ce domaine, les ONG et les jeunes, outre la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires, s'investissent aussi dans la promotion de la santé de la reproduction et de la santé mentale des jeunes. Cette intervention se fait à travers l'information et la sensibilisation sur l'EVF et sur les dangers de l'abus de stupéfiants, mais également à travers des prestations de service en santé de la reproduction. Elle touche les milieux urbains comme ruraux et constitue dans ce domaine un appui important à l'action de l'Etat. D'ailleurs les jeunes ont mis en place en début 1998 un Réseau National « Jeunesse et Population », et les ONG ont constitué un Réseau SIDA Population.

3.1.2.2. Les contraintes

Les actions ci-dessus répertoriées ont eu un impact positif sur la situation des jeunes. Toutefois, elles n'ont pas donné à tous les acteurs les moyens de contribuer activement à la croissance économique. Ainsi dans une perspective de promotion à moyen et long terme de jeunes, il est essentiel de libérer leur potentiel productif, en levant les principales contraintes susceptibles d'entraver leur accès au capital, aux ressources, à la technologie, à l'assistance technique et à la formation.

En effet, ces actions n'ont pas pu produire tout l'impact attendu, limitées qu'elles ont été par de nombreux obstacles, à savoir :

- l'insuffisance de politique de promotion sociale de la jeunesse conçue comme agent de développement ;
- l'insuffisante implication des jeunes au processus de prise de décision dans les divers domaines de la vie économique et sociale ;
- l'inexistence de mécanismes appropriés destinés à favoriser la promotion d'activités économique initiées par les jeunes et : *par manque de placement des activités des jeunes*
- les difficultés pour les jeunes dans l'accès aux services de base :

- l'absence d'un dispositif approprié de promotion de la Santé de la Reproduction des jeunes.

Autant de facteurs limitants qui entravent la bonne conduite des actions de promotion des jeunes.

3.1.3. Les actions menées en matière de suivi des conditions de vie des ménages

3.1.3.1. Les expériences en matière d'enquête

restructurer le Niveau de la recherche à la base

A ce jour, il n'existe aucun système d'information pour le suivi des conditions de vie des ménages. Cependant dans le cadre du Programme Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA), il était prévu une méthodologie d'enquêtes qui comportait deux prototypes : l'enquête intégrale et l'enquête prioritaire. L'Enquête Intégrale (EI) est à objectif multiple et fournit des informations sur l'impact des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) sur les différents groupes de ménages. L'Enquête Prioritaire (EP) avait les mêmes objectifs mais elle portait sur un échantillon plus important avec un questionnaire plus léger. Un autre élément de ce dispositif des enquêtes comportait une collecte d'informations au niveau communautaire. Cette collecte devrait fournir des informations sur les infrastructures de base et les prix .

A terme, ce dispositif devait aboutir à un système de suivi des conditions de vie des ménages avec une réalisation régulière de l'enquête prioritaire. Suivant le programme initial, l'enquête communautaire n'a pas été exécutée et la reconduite de l'EP sur une base régulière n'a pas été respectée.

En revanche, plusieurs sources de données notamment les enquêtes de grande envergure de la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) et des autres départements ministériels, ainsi que les bases de données disponibles constituent un point de départ pour l'analyse des conditions de vie des ménages.

- L'ESP (1992) : elle porte sur un échantillon de 10000 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national. Ses objectifs étaient triples : (i) la production des indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des populations, (ii) l'identification des groupes socio-économiques vulnérables aux mesures prises dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, (iii) la fourniture d'informations permettant d'élaborer et de formuler les mesures permettant la réduction des effets des politiques d'ajustement. Les thèmes abordés dans l'ESP sont les caractéristiques des chefs/taille des ménages, l'alphabétisation, les fréquentations et abandons scolaires, la santé, la structure des dépenses. La zone urbaine, rurale et les régions constituent les facteurs de différenciation mis en exergue dans l'enquête ESP. Les niveaux les plus fins (communauté rurale et village) ne peuvent pas être appréhendés par l'ESP. Un profil de pauvreté a été tiré de cette enquête et a servi de base à l'élaboration du Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP).

- l'ESAM (1994-95) est une enquête ayant porté sur un échantillon de 3300 ménages. Cette enquête corrige le déficit d'information sur les caractéristiques des ménages. L'ESAM touche plusieurs thèmes liés au niveau et à la structure des revenus et des dépenses des ménages, l'estimation de données de comptabilité nationale sur les ménages (consommation finale et FBCF des ménages), l'étude de l'habitat et du patrimoine de ménages, l'actualisation

du profil de pauvreté pour le Sénégal, les comportements des ménages en termes de transferts, d'épargne et de production. Le champ couvert par l'ESAM utilisable pour le suivi des conditions de vie est : (i) les caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages (les caractéristiques des chefs de ménages, la taille des ménages, l'alphabétisation, le niveau d'instruction, l'activité économique), (ii) l'habitat et l'équipement des ménages (indice de peuplement, éléments de confort, mode d'éclairage, combustible de cuisine, équipement des ménages), (iii) les dépenses et consommation des ménages (dépenses par tête, dépense par ménage, structure des dépenses, consommations de produits alimentaires, dépenses de santé, dépenses d'enseignement, etc...), (iv) les revenus et autres ressources des ménages, (v) le patrimoine des ménages, (vi) les unités de production

- **L'EMUS (1993)** constitue la première grande enquête nationale sur les migrations et l'urbanisation. Il s'agit d'une enquête ad-hoc qui répond au besoin de mieux connaître les phénomènes de migrations ainsi que leurs implications en terme de développement économique et social. L'EMUS rentre dans le cadre d'un réseau régional pluridisciplinaire de recherche comprenant huit pays d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal. Au Sénégal l'enquête a été conjointement menée par la DPS et le Centre d'Études et de Recherche sur la Population et le Développement (CERPOD). La taille de l'échantillon traité est de 7600 ménages.

Outre la description des phénomènes de migration et d'urbanisation (différentiation des migrants par sexe, par âge, par ethnie selon le milieu urbain et rural et selon les régions administratives, taux d'urbanisation), l'EMUS dont les résultats sont significatifs jusqu'au niveau régional a fourni plusieurs indicateurs pertinents par rapport au suivi des conditions de vie des ménages. Ce sont notamment les caractéristiques socio-démographiques (structure par âge, sexe, répartition géo-économique), les conditions socio-économiques des ménages (taille et type de ménage, sexe du chef de ménage par région administrative et par milieu urbain et rural) et les conditions de vie de ménages (type d'habitat, statut d'occupation et confort des ménages : eau, électricité, biens d'équipement). Des analyses approfondies ont porté : (i) sur le champ spécifique de l'étude de la migration et l'urbanisation, (ii) sur des thèmes transversaux comme le genre, la santé, l'intégration régionale et l'environnement.

- Les recensements de la Population (**RGP 1976** et **RGPH 1988**), offre également une mine d'information sur les conditions de vie des ménages. Cependant, son rythme décennal rend les données inter-censitaires peu fiables faute d'une maîtrise des mouvements naturels de la population qui aurait permis un état-civil de qualité. Mais les **EDS I, II** et **III** respectivement de 1986, 1993 et 1997 sont des enquêtes pouvant servir à consolider la qualité des projections démographiques effectuées à partir des recensements.

- Les **Enquêtes sur l'emploi** : L'enquête **DASMO** exécutée par le Service des Statistiques du Travail offre une première investigation de l'emploi dans le secteur moderne. Ce service du Ministère du Travail et de l'Emploi dispose d'un fichier de 223 000 salariés du secteur moderne. Le système d'information sur l'emploi a également à son actif l'enquête **Emploi, Sous-Emploi, Chômage (1991)** en milieu urbain qui portait uniquement sur Dakar et a été réalisé par la DPS en collaboration avec le Commissariat Général de l'Emploi. Elle fournit les caractéristiques socio-démographiques des ménages en activité et en des situations de sous-emploi et de chômage. Elle porte sur la population active (10 ans et plus) représentée par un échantillon de 4360 ménages.

3.1.3.2. Les autres sources d'informations

La DPS a mis en place plusieurs instruments pouvant être exploités pour l'obtention de données sur l'emploi salarié. Il s'agit de la centrale des bilans d'entreprises logée au Centre Unique de Collecte de l'information (CUCI), du Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA). D'autres informations sur l'emploi existent dans plusieurs structures à caractère social en l'occurrence la Caisse de Sécurité Sociale, l'IPRES à travers les fichiers « entreprises et contribuables », le Service de La Main d'œuvre qui dispose de fichiers « demande et offre d'emplois ». La Direction Générale des Impôts et Domaines et la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique regorgent d'informations sur l'emploi salarié. Leur caractère sensible limite cependant leur exploitation optimale.

En perspective, le Ministère de l'Emploi et du travail, avec l'appui de la Coopération Française, envisage de mettre en place un Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME). Ce système fournira des indicateurs pertinents sur l'emploi au Sénégal.

• Dans l'élaboration du **Tableau de Bord**, les objectifs que s'était fixé le Gouvernement appuyé par le PNUD sont : (i) le suivi de l'évolution de la qualité de vie des populations, (ii) l'analyse de l'incidence socio-économique des politiques d'ajustement. Parallèlement au Tableau de Bord, il existe une banque de données chronologiques (Banque des Données Des Indicateurs Sociaux, BADIS) comportant 2000 séries annuelles sur une période de 27 ans (1970-1997) et recouvrant les thèmes suivants : (i) la population, (ii) les prix et déflateurs, (iii) les comptes nationaux, (iv) l'emploi et le chômage, (v) l'aide extérieure, (vi) la santé, (vii) la sécurité alimentaire, (viii) l'éducation-alphabétisation, (ix) l'habitat.

Les principales caractéristiques du Tableau de Bord sont la disponibilité de séries longues, une ventilation rural/urbain et par catégories socio-professionnelles, la possibilité d'une mise à jour quasi permanente, l'existence de données à prix constants. Les limites du Tableau de Bord sont celles du système d'information statistique sénégalais pauvre en séries longues et son élaboration est compromise par l'arrêt du projet d'appui, le programme cadre

3.1.3.3. Les Contraintes

Sans prétendre être exhaustif, les paragraphes précédents ont permis une description de l'état actuel du système d'information pouvant être utilisé à des fins d'analyse des conditions de vie des ménages. Le caractère ponctuel des enquêtes qui constituent l'ossature de ce système d'information en est un facteur limitant. Un programme de lutte contre la pauvreté devant s'inscrire dans la durée, des données prospectives sont nécessaires pour pouvoir effectuer des analyses sur les conditions de vie de ménages sur le moyen et long terme.

Au préalable, un recoupement des données des différentes enquêtes déjà existantes est nécessaire afin de pouvoir disposer d'un système d'informations cohérentes. Les niveaux géographiques d'observations, la taille des échantillons, les concepts et nomenclatures utilisés pour identifier et renseigner les différentes variables et la couverture de thèmes socio-économiques diffèrent d'une enquête à une autre. Leur harmonisation est utile pour pouvoir disposer d'une base de données comparables. Cependant, les enquêtes et systèmes d'information sectorielle présentés ci-dessus offrent un capital statistique bien appréciable vu le nombre de variables traitées sur les conditions de vie des ménages.

3.2. Les Actions menées par les ONGS

Avec la crise des années 70 et le développement des initiatives à la base, les ONG ont été amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement économique par l'appui multiforme aux populations appauvries.

Au Sénégal, on dénombre quelques 250 ONG officiellement agréées, dont plus d'une centaine sont regroupées au sein du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD). Elles interviennent sur des terrains d'actions divers (la santé, l'éducation, la gestion des ressources naturelles, la production et le crédit populaires, l'intermédiation financière...).

Le contexte politique actuel, dominé par les enjeux de la décentralisation, suite aux réformes administratives qui instituent des pouvoirs locaux au niveau de la région et des communes, ouvrent des perspectives pour la mise en place et le renforcement des stratégies concertées entre les différentes catégories d'intervenants (structures décentralisées, Etat, les groupes de base, ONG, bailleurs de fonds...). La mise en synergie de ces acteurs permettra de lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Dans ce cadre, et en collaboration avec les communautés de base, des ONG ont expérimenté la décentralisation des services sociaux, voire la production des systèmes de services alternatifs (mutuelle de santé, collecte et recyclage des déchets ménagers...). Afin de faciliter l'accroissement des revenus des groupes sociaux démunis, bon nombre d'ONG appuient le développement de "l'économie populaire".

On sait toutefois que, face aux besoins accrus de financement des activités de leurs partenaires à la base et au déficit de l'intermédiation financière classique, plus d'une centaine d'ONG développent des initiatives en matière de crédits. Quelques expériences mettent l'accent sur des cibles précises (femmes, jeunes, retraités...); d'autres ont des cibles plus diversifiées.

Ces initiatives "non bancaires" regroupent une diversité d'expériences de crédit et se différencient par les objectifs, les démarches et les moyens mis en œuvre. Certaines ONG appuient la création des structures d'épargne et de crédit mutualistes, d'autres octroient directement des crédits, et d'autres encore élaborent des projets à volet crédit.

Certaines ONG tentent d'améliorer la position sociale des femmes par la promotion des droits et le renforcement du pouvoir des femmes sénégalaises (promouvoir la mise en place d'un cadre législatif favorable à l'établissement de rapports de genre égaux et à la reconnaissance sociale des femmes: promouvoir l'accès et la position des femmes au niveau des sphères de décision). Ces actions ont sans conteste favorisé le dynamisme des femmes qui font preuve de grandes capacités d'auto-organisation et d'adaptation face à des conditions de vie de plus en plus difficiles.

Les ONG contribuent également, pour une grande part, à la prise en charge des problèmes de la jeunesse. Leurs interventions se font sous diverses formes allant de l'encadrement à la formation professionnelle et jouent un rôle important dans le financement de micro projets, elles mènent également des actions de formation pour faciliter l'insertion

socio-économique des jeunes. Il en est ainsi dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle.

En matière de santé, outre la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires, les ONG s'investissent aussi dans la promotion de la santé de la reproduction et de la santé mentale des jeunes. Cette intervention se fait à travers l'information et sensibilisation sur l'EVF et sur les dangers de l'abus de stupéfiants, mais également à travers des prestations de service en santé de la reproduction. Elle touche les milieux urbains comme ruraux et constitue dans ce domaine un appui important à l'action de l'Etat. Les ONGS sont encore particulièrement actives dans la lutte contre le VIH / SIDA.

Dans le domaine de l'insertion socio-économique, l'action des ONG se présente sous diverses formes allant de l'encadrement à la formation professionnelle et jouent un rôle important dans le financement de micro-projets. Elles mènent également des actions de formation pour faciliter l'insertion socio-économique des jeunes. Il en est ainsi dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle.

3.3. Les réponses apportées par les populations

Face aux contraintes qui freinent leur épanouissement économique, social et culturel et devant l'insuffisance des actions des pouvoirs publics et la faiblesse des moyens des ONG, les populations, jeunes et femmes, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, ont mis en branle une multitude d'institutions de solidarité comme réponse à la précarité de leurs conditions d'existence: groupements féminins, ASC, tontines, djamras, groupements d'intérêt économique(GIE).

A travers la mise en place de plus de 4000 groupements, 180 associations et un nombre important de GIE actifs dans tous les secteurs de la vie économique et sociale, les femmes ont sans conteste fait preuve de grandes capacités d'auto-organisation et d'adaptation aux contraintes de leur environnement immédiat. Ces groupements et associations évoluant du niveau le plus périphérique (village) à la région sont aujourd'hui des vecteurs sûrs pour le développement à la base.

Leurs activités vont du crédit rotatif à la production et la commercialisation de produits agricoles et halieutiques, l'artisanat d'art et de service, l'embouche bovine et ovine, l'aviculture, la transformation des produits halieutiques, maraîchers et fruitiers, la fabrication de biens de consommation répondant à leurs besoins et pouvoirs d'achat (savon, etc.), le petit commerce. Ces initiatives menées par des groupements individuels ou dans le cadre de leurs structures fédératives ont sans nul doute permis de développer le savoir faire des femmes et d'accroître leurs revenus. L'expérience acquise avec les projets démontre également l'existence d'une capacité élevée de mobilisation des ressources par les femmes, de capitalisation de l'épargne locale et de remboursement des prêts octroyés(95%).

En milieu urbain, la majorité de la population est employée dans les activités du secteur informel. Les activités de ce secteur vont de la récupération d'équipements ou de produits usagés pour leur recyclage sur les marchés, au montage de micro-entreprises de réparation (ateliers,...), de transformation artisanale, semi-artisanale de la production locale (jus de fruits, fruits séchés), de fabrique et de production (menuiserie, plomberie, fonderie, fabriques de savons, huile végétale, huile de palme, fruits et légumes, élevage, aviculture...),

de confection et de reprise (recyclage de la friperie, couture, chaussures et autres produits en cuir ou plastique, tissage, ...), commerce divers, transport de marchandises et de personnes.

Malgré la faiblesse du niveau de formation et les capacités de gestion, ces activités, qui occupent une grande partie de la jeunesse urbaine, participent à l'atténuation de l'impact de la crise économique et sociale dans les villes.

Toutefois, les conditions de production et d'existence sont telles que la participation de cette catégorie de population au processus de développement économique et social est insuffisamment pris en compte en raison de l'inexistence de mécanismes de financement appropriés. Le système bancaire traditionnel n'est pas adapté à la promotion de leurs activités et le micro crédit est au stade expérimental et n'est pas encore perçu comme un véritable levier de développement et de croissance.

Cette situation est à mettre en perspective avec le modèle de développement mis en œuvre jusqu'à présent axée essentiellement sur la promotion d'une économie moderne susceptible de renforcer notre compétitivité sur le plan international alors que le système économique est dominé par une économie populaire largement majoritaire en termes de population et de production reposant sur des dynamiques sociales traditionnelles.

Les résultats mitigés enregistrés jusqu'ici s'expliquent également par l'insuffisance de la prise en compte de la dimension auto emploi individuel ou collectif à travers la mise en place et le développement des micro et petites entreprises, et de la production de biens et de service de base.

Enfin des initiatives individuelles et collectives sont prises par les jeunes dans le sens de l'auto-emploi. Les jeunes s'investissent dans l'agriculture, la pêche, l'artisanat, le commerce et les services à travers des GIE ou des entreprises individuelles. Ces diverses initiatives qui traduisent le dynamisme des groupements de jeunes justifient dans une certaine mesure la décision des autorités de faire siéger le Conseil National de la Jeunesse au Conseil Economique et Social et dans les Comités Régionaux et Départementaux de Développement (CRD et CDD). Par cette décision, la jeunesse se voit ainsi associée au processus décisionnel pour non seulement une meilleure prise en charge de ses préoccupations, mais également pour une plus grande implication en tant qu'acteur du développement économique et social.

IV. PERSPECTIVES

Dans le cadre du IX^e Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996/2001, le Gouvernement du Sénégal a défini les orientations stratégiques nécessaires pour élever de façon durable la compétitivité globale de l'économie nationale et favoriser un développement humain durable.

Ces orientations seront soutenues entre autres par le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) dont l'objectif principal est de répondre aux besoins et préoccupations de ceux qui, pour diverses raisons, ne bénéficient pas des résultats de la croissance en raison de leur exclusion du processus de développement.

A cet effet, le PLP va s'appuyer sur une stratégie de développement axée sur :

- la promotion d'une croissance économique forte et durable impulsée notamment par des micro réalisations à la base sous forme de micro-projets, d'infrastructures communautaires de base et de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) et ;
- le renforcement des capacités des populations pauvres.

Il va intervenir en priorité dans la zone rurale qui abrite près de 75% des populations démunies en touchant d'abord les départements caractérisés par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. Il va s'adresser particulièrement aux acteurs économiques du secteur non formel qui sont les plus vulnérables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement va mettre en place, en rapport avec un certain nombre de partenaires au développement, le Projet de Développement Social pour la lutte contre la pauvreté (PDSL) s'inscrivant dans une perspective de développement social équitable qui donne à tous les acteurs les moyens de contribuer efficacement à la croissance. Ce projet mettra l'accent sur la promotion des groupes cibles, notamment les femmes et les jeunes ainsi que l'amélioration du suivi des conditions de vie des ménages.

4.1. En matière de promotion de la femme

Le PDSL va s'atteler à promouvoir l'intégration de la dimension genre dans le processus de planification global à travers une approche systémique faisant de l'amélioration des conditions de vie des femmes un axe central de la stratégie de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, il mettra surtout l'accent sur un changement des mentalités et des comportements sociaux ainsi que sur la mise en place de mécanismes plus favorables à l'accès des femmes aux ressources et au pouvoir.

Il va participer à la réalisation des objectifs du deuxième Plan d'Action de la Femme 1997 – 2001 en consolidant notamment les acquis des projets antérieurs et en introduisant des dimensions nouvelles relatives à la promotion économique des femmes et au renforcement de leurs capacités.

Dans ce cadre, le programme s'attachera à :

- Accroître les revenus des femmes grâce au financement de micro-projets , à la gestion de fonds de crédit, à la diversification de leurs productions, à une meilleure gestion des ressources de leurs milieux , à une meilleure insertion dans les circuits de production et de commercialisation et à l'amélioration de la productivité de leur travail;
- Améliorer leurs accès aux services sociaux de base (éducation, alphabétisation, santé, eau potable...), aux équipements de transformation des produits et à la réalisation d'infrastructures communautaires pour le stockage, la conservation et la commercialisation des produits;

- Sensibiliser et former les femmes et les autres agents de la communauté en vue de développer la confiance et l'estime de soi, promouvoir les attitudes et comportements en rupture avec la mentalité d'assisté, développer leurs capacités et aptitudes entrepreneuriales, promouvoir une meilleure gestion des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie ;
- appuyer les efforts d'auto-organisation des femmes à la base en vue de leur autonomie et d'une plus grande participation de femmes dans les instances de prise de décisions.

4.2. En matière de promotion des jeunes

Pour mieux répondre à l'attente et aux aspirations des jeunes, le Programme de Développement Social pour la Lutte contre la Pauvreté devra s'atteler tant dans ses objectifs que dans ses stratégies, à la mise en place d'un dispositif global capable de contribuer à l'amélioration substantielle de la situation générale des jeunes. Dans ce cadre il s'agira de :

- développer un programme de recherche sur les secteurs de la jeunesse, de la pauvreté et des activités génératrices de revenus ;
- promouvoir la situation socio-économique des jeunes par la mise en œuvre d'un programme de formation, la recherche et la promotion des activités génératrices de revenus au profit des jeunes ;
- intégrer des activités génératrices de revenus dans tous les programmes d'EVF en direction des jeunes ;
- étendre à toutes les régions le programme des centres- conseils pour adolescents et plus généralement développer un programme de SR en direction des jeunes ;
- améliorer le système de prise en charge des jeunes par le renforcement des capacités des structures chargées de leur encadrement (capacité de planification, d'exécution et de suivi des programmes, capacités techniques et logistiques) ;
- consolider et renforcer le programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures socio-éducatives et sportives en faveur des jeunes.

4.3. En matière de suivi des conditions de vie des ménages

Les stratégies futures de production statistique doivent intégrer une pérennité des dispositifs d'enquêtes. Les ruptures des séries inhérentes à l'arrêt des projets d'appui rendent caduques des franges entières de ce capital d'information.

Un système d'enquêtes permanent offre la possibilité de disposer de séries longues pouvant être utilisées à des fins d'analyse prospective en rupture avec le pilotage à vue qui caractérise jusqu'ici les instruments de diagnostic et de lutte contre la pauvreté.

Le renforcement des capacités d'anticipation des institutions administratives et ONG passe par cette vision prospective des problèmes socio-économiques qui justifie la mise en place d'un dispositif d'alerte permettant une prévention et donc une réduction des coûts de la pauvreté. Ce système d'information pérenne une fois opérationnel devra constituer l'instrument de travail des administrations économique et sociale.

Version du 18/06/9810H00

22